

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

\*\*\*\*

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS LOUDUNAIS

\*\*\*\*

Décision n° 3856

Nomenclature n° 1.1

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – MARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT A LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE FAMILLES DU PAYS LOUDUNAIS - STRATEAL**

### Le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais :

VU

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération N° 2020-4-1 du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Joël DAZAS en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- la délibération n° 2020-5-3 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ;

Considérant la consultation lancée en date du 18 avril 2024 et l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par STRATEAL

**DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

Un marché est signé avec l'entreprise STRATEAL Stratégies des Territoires Locaux et Acteurs Locaux – 4 Rue de la Mare Adam à CHAVILLE (92370) – représentée par M. Marc BRÉANT, Directeur associé, gérant.

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles ayant pour objet l'accompagnement à la définition de la politique Enfance Jeunesse Familles du Pays Loudunais.

Le marché porte sur trois volets :

- Accompagner les élus du territoire à la construction de la politique Enfance - Jeunesse - Familles du Pays Loudunais et à la définition de son plan d'actions pluriannuel, en s'attachant aux enjeux de l'organisation territoriale actuelle (tranche ferme)
- Accompagner - si nécessaire - l'actualisation statutaire des compétences communautaires en préparant le travail de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (évaluation du transfert de charges mais également des coûts inhérents aux objectifs de déploiement des services aux habitants, rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, projets de délibération...) (tranche optionnelle 1)
- Accompagner - si nécessaire - à l'organisation des moyens et des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet éducatif et à l'exercice des nouvelles compétences le cas échéant (volet ressources humaines, accompagnement des équipes au changement...) (tranche optionnelle 2)

#### **ARTICLE 3 :**

Le montant du marché s'élève à 27 455 € HT pour la tranche ferme, auquel s'ajoute la tranche optionnelle 1 pour un montant de 8 755 € HT et la tranche optionnelle 2 pour un montant de 8 007 € HT.

Ce qui porte le montant global maximum (tranche ferme et 2 tranches optionnelles incluses) du marché à 44 217 € HT soit 53 060,40 € TTC (cinquante-trois mille soixante euros et quarante centimes).

#### **ARTICLE 4 :**

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture  
le 25 juin 2024

et publication le 25 juin 2024

Notifié le .....

à .....

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20240625-3856-AU  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024

**ARTICLE 5 :**

Conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication.

FAIT A LOUDUN, le 25 juin 2024

Le Président,  
Joël DAZAS

**SIGNÉ**

---

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture  
le 25 juin 2024

et publication le 25 juin 2024

Notifié le .....

à .....

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20240625-3856-AU  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024